



Action refus des convocations aux examens –
en réaction au projet de loi sur l'apprentissage

[Aux agents des CFA-CFPPA](#)

Suivre l'appel des organisations syndicales représentatives des personnels (FO EA, SEA-UNSA, SNETAP-FSU) – préavis de grève déposé par l'Intersyndicale le 8 avril 2019 – et ne pas répondre aux convocations d'examen...

Comment ça marche ?

En tant qu'agents en CFA-CFPPA plusieurs cas de figure sont possibles :

1. *si les heures dévolues au passage des examens (confection de sujets, surveillance, présidence de jury, rapports*, oraux, corrections...) ne sont pas décomptées de mon total de service* dû au titre de mon volume annuel de service, alors je ne me rends pas à la convocation et je reste à disposition sur mon centre de formation (soit j'assure mes cours et autres obligations prévues à l'emploi du temps régulier, soit si celui-ci a été réaménagé sur mon centre – cours déplacés –, je suis présent, je reste à disposition et travaille sur le centre durant toute la durée de la convocation)... Par suite, je n'ai pas à être considéré comme gréviste et à perdre ma journée de salaire (un trentième).

* cas particulier des rapports et passages des oraux qui s'ensuivent : en amont ou à réception des rapports, faire connaître sa position par écrit à l'administration (DRAAF à l'origine de la convocations aux oraux considérés), voire modèle de courrier annexé (à adresser avec copie aux OS) « Je vous informe que je ne donnerai pas une suite favorable à la convocation du.... et/ou par suite vous trouverez ci-joints les rapports qui m'ont été adressé le ... ».

2. *si les heures dévolues au passage des examens (confection de sujets, surveillance, présidence de jury, rapports, oraux, corrections...) sont décomptées de mon total de service* dû au titre de mon volume annuel de service, dans ce cas j'exerce mon droit de grève (avec perte d'un trentième de mon traitement* par jour de grève effective) – sur une journée ou plus en fonction à la fois de ma convocation et du choix qui me revient d'être en grève sur la totalité ou sur une partie seulement de la période de convocation (ex. être en grève le premier jour de convocation et présent les deux suivants).

* cas d'un agent souhaitant faire grève sur une période assez longue et/ou se trouvant dans une situation précaire susceptible de l'empêcher de se mettre en grève pour des raisons financières : des caisses de grève régionales sont en train de se monter afin de soutenir l'effort de grève consenti – se rapprocher des sections syndicales d'établissement pour connaître les modalités de mise en place et d'accès à ces caisses...

snetap@snetap-fsu.fr / foenseignementagricole@agriculture.gouv.fr / sea-unsasyndicats@agriculture.gouv.fr /

3. *suis-je tenu de prévenir le service régional ?*

Le droit de grève est un droit constitutionnel et aucune déclaration préalable ne saurait nous être imposée (sauf dans les transports et l'enseignement primaire sous couvert de service minimum).

Pour autant, l'objectif de l'action engagée étant bien ici de peser sur l'administration en l'obligeant à remplacer les formateurs de CFA-CFPPA convoqués, si les collègues engagés dans l'action jugent qu'il est préférable de prévenir les services régionaux de leur non participation cette année à quelques jours des épreuves libre à eux, mais cela n'est concevable que dans ce sens et non suite à quelques pressions que ce soit...

C'est sur ces bases que l'Intersyndicale (FO EA, SEA-UNSA, SNETAP-FSU) défendra les agents qui se verraient appliquer un autre régime, qui en tout état de cause serait réglementairement et administrativement indu.

Paris, le 20 mai 2019

COURRIER TYPE A ADRESSER A LA DRAAF A L'ORIGINE DE LA CONVOCATION

A Monsieur le Directeur régional de
l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt de

Objet : correction de rapports et convocation aux oraux de

....., le ... juin 2019

Par la présente, je vous informe qu'en tant qu'agent de CFA-CFPPA, je m'inscris dans le cadre de l'action intersyndicale lancée durant la période des examens 2019, et qu'en conséquence, je ne donnerai pas une suite favorable à la convocation du..... et/ou par suite vous trouverez ci-joints les rapports qui m'ont été adressé le

Formule de politesse

Copie : *FO EA, SEA-UNSA, SNETAP-FSU*

snetap@snetap-fsu.fr / foenseignementagricole@agriculture.gouv.fr / sea-unsasyndicats@agriculture.gouv.fr /